

LYEMMADIS
Société par actions simplifiée
au capital de 400 000 euros
Siège social : Quartier Trevole - RN 196, 20110 VIGGIANELLO
825 290 190 RCS AJACCIO

EXTRAIT DU PROCÈS-VERBAL DES DÉLIBÉRATIONS
DE L'ASSEMBLÉE GÉNÉRALE ORDINAIRE ANNUELLE DU 28
OCTOBRE 2025

(...)

SIXIÈME RÉSOLUTION

L'assemblée générale décide de nommer en qualité de Directeur général pour une durée illimitée à compter de ce jour :

Madame Gaelle LE PALEC demeurant Lotissement STELLA DI MARE, 20110 PROPRIANO.

Elle exercera ses fonctions dans les conditions prévues par la loi et l'article 17 des statuts. Elle sera soumise aux mêmes limitations de pouvoirs que le Président à savoir :

- consentir des cautions, avals et des garanties, engagements hors bilan de quelque nature que ce soit, lettres de confort pour sûreté d'obligations de tiers,
- réaliser des investissements et désinvestissements excédant un plafond annuel cumulé de deux cent mille euros et/ou un montant individuel de cent mille euros,
- contracter des emprunts autres que les crédits de trésoreries (facilités de caisse, découverts), effectuer des achats, échanges et ventes d'immeubles ou de fonds de commerce notamment celui de VIGGIANELLO (201 10), Quartier Trevole, RN 196, prendre ou mettre en location tout ou partie des fonds de commerce, modifier les modalités de la location-gérance, modifier l'enseigne de ces fonds, constituer des hypothèques et nantissements, octroyer un gage réel ou non, avec ou sans dépossession sur un bien ou un droit dépendant de l'actif social
- prendre ou donner à bail commercial, modifier ou résilier un bail commercial,
- participer à la création de Sociétés et effectuer tous apports à des sociétés constituées ou à constituer, prendre des intérêts dans des sociétés ayant ou non le même objet social, ou dans un GIE ou une joint-venture,
- céder toutes participations directes et indirectes dans toutes filiales et filiales en cascades,
- mettre en place toute convention de prestations de services, notamment de type « management-fees » toute convention de trésorerie, en modifier les conditions,
- distribuer tous services accessoires ou non,
- remettre une dette à une tierce personne ou souscrire un concours financier quelconque supérieur à un plafond annuel cumulé de deux cent mille euros et/ou un

montant individuel de cent mille euros, - engager la société dans un projet d'acquisition ou de création de points de vente,
-autoriser la fermeture d'un établissement

Elle aura le pouvoir de représenter la société à l'égard des tiers

Madame Gaëlle LE PALEC a déclaré par avance qu'elle acceptait les fonctions de Directeur General et qu'elle n'était frappée par aucune mesure ou disposition susceptible de lui interdire d'exercer lesdites fonctions au sein de la Société.

Cette résolution est adoptée à l'unanimité des voix des associés.

(...)

DOUZIEME RÉOLUTION

L'Assemblée Générale donne tous pouvoirs au Président et au porteur d'une copie ou d'un extrait du procès-verbal des délibérations pour remplir toutes formalités légales consécutives à l'adoption des résolutions qui précèdent.

Cette résolution est adoptée à l'unanimité des voix des associés.

Le Président
P/ La Société MJSM
M. Mathieu MAMBERTI

DocuSigned by:

907FCF39C65F48F...

La secrétaire
Mme Gaëlle LE PALEC
« Bon pour acceptation des fonctions de directeur général »

Signé par :

49C62CDC24A442D...

P/SOCIÉTÉ D'EXPLOITATION AMIDIS ET COMPAGNIE
P/O Madame Agnès DARDAIGNE

Signé par :

655E5208DB7D43B...